

DONNEZ DU SENS

A VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



Les Papillons Blancs de Dunkerque et sa région

CHOISISSEZ-NOUS

Avant le 31 mai

2021

POURQUOI NOUS ?

En choisissant les Papillons Blancs de Dunkerque, vous soutenez la formation et contribuez à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap pour une société solidaire et inclusive.

UNE ASSOCIATION PARENTALE !

Née en 1961, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque couvre l'ensemble du territoire dunkerquois. Elle est dirigée par des parents et amis impliqués et mobilisés tant pour les personnes accompagnées au sein de l'association que pour celles du territoire de Dunkerque.

Ainsi autour du Conseil d'Administration et de son Président Bernard Werquin, se mobilisent des comités de parents et des administrateurs référents présents dans les établissements aux côtés des équipes et des personnes accompagnées.

Ce mouvement parental important soutient ainsi chaque jour le travail des 730 professionnels qui accompagnent chaque année 1300 personnes en situation de handicap intellectuel pour une meilleure inclusion, une meilleure qualité de vie, un projet de vie adapté.

Structurée en 4 secteurs (Enfance, Habitat et vie sociale, Services et Travail adapté), l'association propose de nombreux modes d'accompagnement adaptés : Foyers d'hébergement, IME, ESAT....



Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez aux Papillons Blancs de Dunkerque?

Votre contribution servira à financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage :

- Rénovation et construction d'ateliers
- Achat de machines-outils, de matériel informatique, de cuisine, etc...
- Mise à disposition d'intervenants spécialisés (enseignants, intervenants culturels, sportifs...)
- Mise à disposition d'accompagnateurs (nouvelle activité, autonomie dans les transports en commun...)



POUR QUOI FAIRE ?

Les Papillons Blancs de Dunkerque gèrent 2 instituts médico-professionnels (IMPro) et 2 Etablissements et services d'aide par le travail (Esat), qui accompagnent des jeunes et des adultes dans leur parcours de vie professionnelle.

LES INSTITUTS MÉDICO-PROFESSIONNELS (IMPRO)

Les IMPro offrent à des jeunes de 14 à 20 ans un accompagnement adapté pour une entrée réussie dans la vie d'adulte et le monde professionnel* :

- Enseignement et soutien pour l'acquisition des connaissances,
- Apprentissage de l'autonomie,
- Développement personnel, communication et socialisation,
- Accès culturel,
- Préparation au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP),
- Formation en atelier en vue d'intégrer le milieu professionnel ordinaire ou protégé (Établissement et service d'aide par le travail : Esat / Entreprise adaptée : EA),
- Développement de la mobilité pour aller vers l'emploi (formation à l'aide de simulateurs de conduite accompagnement).

**la pré pro et la professionnalisation commencent à 16 ans*

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Anciennement appelés « CAT », les Esat offrent à des jeunes à partir de 20 ans un complément d'apprentissage pour une entrée réussie dans le monde professionnel :

- Développement des apprentissages acquis dans les IMPro,
- Maintien et développement des compétences,
- Découverte et apprentissage de différents métiers.



POUR QUOI FAIRE ?

Préparer les métiers par l'apprentissage et favoriser l'insertion professionnelle

L'apprentissage permet aux personnes en situation de handicap accompagnées d'accéder à un large panel de métiers pratiqués au sein du Pôle Travail et insertion des Papillons Blancs de Dunkerque

LES FORMATIONS PREPARÉES EN IMPRO

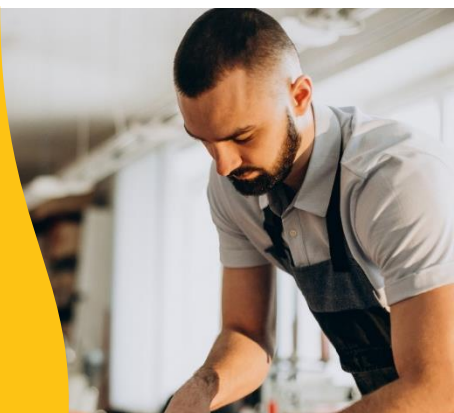
Maintenance et hygiène des locaux,
Floriculture,
Travaux paysager,
Soudure
Enseignement « arts ménagers »,
Horticulture,
Restauration,
Menuiserie,
Peinture.

LES METIERS EXERCES EN ESAT

Menuiserie,
Paillage, cannage, tapisserie,
Restauration collective,
Construction métallique,
Espaces verts,
Tri,
(Re)conditionnement de produits alimentaires et non alimentaires,
Maraîchage,
Reprographie,
Textile,
Maintenance/hygiène de locaux,
Travaux de second œuvre
Traduction FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
Réparations de vélo et VAE (Vélo à Assistance Electrique),
Repassage
Montage et assemblage.

Et de nombreuses autres activités

Dans les entreprises qui accueillent des personnes en situation de handicap.



COMMENT FAIRE ?



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À UN ÉTABLISSEMENT DES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE

1

Détachez et remplissez le bordereau de collecte ci-contre.

Procédez au règlement de la taxe d'apprentissage :

- **Par virement :**

IBAN : FR76 3000 3007 9000 0372 6630 711

BIC : SOGEFRPP

Titulaire du compte : l'association Les Papillons Blancs – Vie Associative

Domiciliation : Société Générale Dunkerque

Référence à mentionner obligatoirement dans le libellé du versement : TA2021 + Nom de votre structure + votre SIREN

(Sans cette référence, nous ne pourrons pas vous adresser votre reçu libératoire).

- **Ou par chèque à l'ordre des Papillons Blancs de Dunkerque**

Référence à inscrire obligatoirement au dos du chèque : TA 2021 + Nom de votre structure + votre SIREN

Pensez à renseigner sur le bordereau le numéro du chèque et le nom de la banque.

2

Transmettez-nous le bordereau rempli :

- **Par voie postale :**

Les Papillons Blancs de Dunkerque

Taxe apprentissage

Rue Galilée – Parc de l'Etoile

59760 GRANDE-SYNTHE

- **Ou scanné par mail à :**

Taxe.apprentissage@papillonsblancs-dunkerque.fr

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !

Les Esat et IMPro des Papillons Blancs de Dunkerque sont habilités à recevoir le versement de la taxe d'apprentissage.

MONTANT À PAYER AUX ÉTABLISSEMENTS DES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE

Virement :

IBAN : FR76 3000 3007 9000 0372 6630 711

BIC : SOGEFRPP

Titulaire du compte : l'association Les Papillons Blancs – Vie Associative

Domiciliation : Société Générale Dunkerque

Référence à mentionner dans le libellé du versement : TA2021 + Nom de votre société + votre SIREN

Chèque :

Numéro du chèque :

Banque :

Effectuer le chèque à l'ordre de l'association Les Papillons Blancs – Vie Associative avec la mention TA 2021 + Nom de votre société + votre SIREN au dos

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Interlocuteur :

Fonction :

Email :

Veillez à remplir attentivement les champs de ce formulaire, toutes les informations sont importantes pour nous permettre de vous adresser votre reçu libératoire, attestant votre versement.



RECU LIBERATOIRE

En versant votre taxe d'apprentissage à un établissement des Papillons Blancs de Dunkerque, vous contribuez à bâtir une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap. **Merci !**

RECEVOIR VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu libératoire. Merci de préciser de quelle manière vous souhaitez recevoir votre reçu :

Par courrier

Par email

Pour toute question ou demande d'accompagnement, contactez Taxe.apprentissage@papillonsblancs-dunkerque.fr

CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT POUR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

(mention non obligatoire)

IME de Coppenaxfort

N°UAI 0594735B

ESAT de Grande-Synthe

Siret : 775 622 285 00093

IMED

N°UAI 0594741H

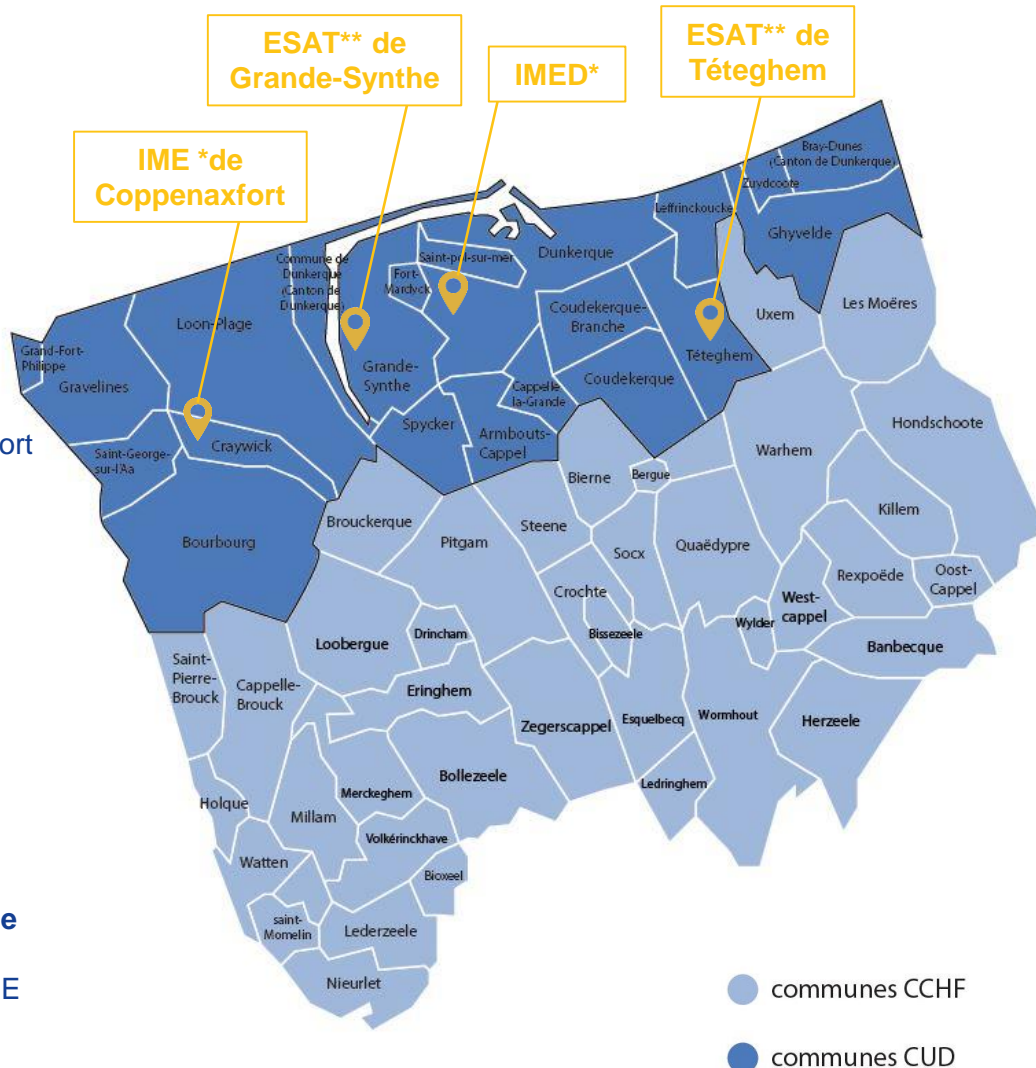
ESAT de Tétéghem

Siret : 775 622 285 00267



GUIDE DES ETABLISSEMENTS

Les établissements des Papillons Blancs de Dunkerque habilités à recevoir la taxe d'apprentissage



IME de Coppenaxfort
2329 route de Coppenaxfort
59279 CRAYWICK



IMED
1149 rue Achille Pères
59640 DUNKERQUE



ESAT de Grande-Synthe
Rue Gaerner Straete
59760 GRANDE SYNTHE



ESAT de Tétèghem
Rue Paul Claudel
59229 TETEGHEM

*IME : Institut Médico Educatifs
**ESAT : Établissements et Services d'Aide par Le Travail

Les Papillons blancs de Dunkerque et sa région

Rue Galilée - Parc d'Activités de l'Etoile
59760 GRANDE SYNTHE
Mail : taxe.apprentissage@papillonsblancs-dunkerque.fr
Tél. : 03 28 61 78 83 | www.papillonsblancs-dunkerque.fr



Affiliée à l'Unapei,
reconnue d'utilité publique